



LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE

- Vu** les lois n°83-634 du 13 juillet 1983 et n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiées, portant respectivement droits et obligations des fonctionnaires et dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;
- Vu** le décret n° 2005-1215 du 26 septembre 2005 modifié portant dispositions statutaires communes applicables aux corps des attachés d'administration et à certains corps analogues ;
- Vu** la répartition académique des possibilités de nomination par accès au grade des Attachés Principaux d'Administration de l'Etat (APAE) conformément aux articles 19 et 20 du décret n° 2011-1317 modifié du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des AAE ;
- Vu** l'avis émis par le groupe d'experts compétents à l'égard des AAE en sa séance du 11 mai 2021 ;

ARRETE

Article 1 : Les attachés d'administration d'état dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration d'état au titre de 2021 (3 promotions) :

Liste principale :

- 1) **Delphine REHRI**
LPO Alfonse Heinrich-Naessel - Haguenau
- 2) **Hervé HEUSSER**
Université - Strasbourg
- 3) **Christine SCHALLER**
CLG Europe - Obernai

Liste complémentaire :

- 1) **Eric ZIEGLER**
LGT Louis Armand - Mulhouse

Article 2 : La secrétaire générale de l'académie de Strasbourg est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Strasbourg, le 12/05/2021

**Pour la rectrice et par délégation
La secrétaire générale**



Claudine Macrésy-Duport